



**Bureau communautaire
Du Mardi 12 Septembre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérard VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

2020-14 Marché Subséquent n°13 : Avenant n°2 – Réhabilitation et renouvellement des réseaux AEP et EU amiante « Tranche 3 & 4 » - Centre ancien de Clermont l'Hérault

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les décisions n°2021-08B, 2021-10B, 2021-11B, 2021-13B, 2021-37B, 2021-22B, 2021-41D, 2021-58D, 2021-60B, 2021-63B, 2022-14B, 2022-25B, 2022-26B, 2022-27B, 2022-27D, 2022-84D, 2023-04B, 2023-05B, 2023-06B, 2023-18B, 2023-38B, 2023-43B, 2023-56B,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016.07.12.02 portant modifications des statuts sur la compétence eau et assainissement,

Vu le dernier arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modifications des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

La commune de Clermont l'Hérault porte un projet de réhabilitation de la voirie sur l'ensemble du centre historique, découpé en plusieurs tranches. Le secteur concerné par ces travaux correspond à la rue Louis Blanc, la Place de la République et la rue Raspail.

Conformément à son Programme Pluriannuel d'Investissements, et compte tenu de la vétusté des réseaux d'eau et d'assainissement du secteur concerné, la Communauté de communes a entrepris, en préalable à la réfection de voirie, les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Par décision du 7 juin 2022 du Bureau communautaire, il a été approuvé l'attribution du marché subséquent avec l'entreprise RAMPA TP dont le siège social est situé Parc industriel Rhône Vallée Nord – 07250 LE POUZIN, pour un montant de 519 665,85 € H.T.

Pour rappel par décision du Bureau communautaire en date du 24 janvier 2023, un avenant n°1 a été passé à hauteur de 48 076,32 € HT portant le montant du marché initial à la somme de 567 742,17 € H.T.

Les travaux ont été réceptionnés avec réserves le 13 mars 2023 et un état exhaustif des prestations réalisées et des quantités mises en œuvre a été fait par la Maîtrise d'œuvre.

Il en découle une moins-value de 1 842,12 € H.T. nécessitant la signature d'un avenant n°2. En effet, il s'avère nécessaire d'ajuster certaines quantités prévues au détail estimatif en diminution et de supprimer certaines prestations du fait que ces travaux n'ont pas été réalisés.

Le nouveau montant du marché subséquent n°13 de l'accord-cadre 2020-14 s'élève à :

Montant H.T. : 565 900,05 €,

Montant T.T.C. : 679 080,06 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du marché subséquent n°13 avec l'entreprise RAMPA TP et selon le montant susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 Septembre 2023

Le Président de la Communauté de
communes du Clermontais,



Claude REVEL.